

# La MSA accompagne aussi les futurs retraités

**Vous vous posez des questions sur votre retraite ? De quoi est-elle composée et quel sera son montant ? Quand pourrez-vous partir à la retraite ? La MSA vous accompagne pour préparer votre départ en retraite. Entretien avec Christine Paitreault, conseillère à l'accueil de la MSA.**

MSA Poitou

**V**ous conseillez quotidiennement les exploitants et salariés agricoles dans leur demande de départ en retraite, comment définiriez-vous ce moment ?

Demander sa retraite est une démarche importante. Pour la préparer en toute sérénité, la MSA est aux côtés de ses assurés pour les informer et les accompagner pour préparer cette étape personnelle déterminante. Tout au long de la carrière, les régimes de retraite communiquent des informations via le relevé de carrière. En complément, il est possible de bénéficier d'un rendez-vous retraite personnalisé, en agence ou par téléphone, pour faire le point sur sa situation individuelle et préparer son projet, un à deux ans avant son départ à la retraite. Nous allons essentiellement vérifier que la carrière est complète, mais aussi aider à fixer le point de départ de la retraite, et possiblement évaluer le montant de la future retraite. Il existe également de nombreux ser-



vices en ligne qui permettent de consulter sa carrière, à partir de l'espace privé de notre site Internet (mes services, rubrique retraite).

**Pouvez-vous nous parler du service en ligne dédié pour déposer sa demande ?**

Ce service permet à chacun de demander sa retraite en une seule fois auprès de l'ensemble des régimes, à la fois pour les retraites de base et complémentaires. Ce qui signifie, faire seulement une demande pour tous les

organismes. À savoir, si le futur retraité complète une demande papier, il devra déposer un dossier dans chaque organisme complémentaire.

Ce service simplifie les démarches administratives en matière de retraite. Il garantit à chacun de faire valoir ses droits sans risque d'en oublier puisque tous les régimes auxquels il a cotisé sont automatiquement proposés. C'est vraiment simple d'utilisation et assez rapide. Si besoin, nous pouvons accompagner au dépôt de la demande en ligne dans le cadre d'un rendez-vous. Le réseau des France Services offre également un accompagnement numérique. Lors

**La MSA Poitou propose des RDV pour anticiper la retraite.**

*MSA Poitou*

de la saisie de ses informations, chacun peut revenir à l'étape précédente. Il est possible d'enregistrer sa demande pour y revenir plus tard. Celle-ci est conservée pendant 90 jours. Et, avant l'envoi de sa demande aux différents régimes, la personne peut vérifier et modifier, si nécessaire, ses informations grâce au récapitulatif.

**Qu'est-ce que la réforme a changé ?**

L'âge légal de départ est l'âge minimum pour obtenir votre retraite de base. Il est de 64 ans si vous êtes né en 1968 et après. Si vous êtes né entre 1961 et 1967, l'âge légal est compris entre 62 ans

et 64 ans. Ces informations sont bien connues. Nous sommes plus interrogés sur des questions particulières comme par exemple les années d'apprentissage, les stages en entreprise...

**À quel moment faut-il solliciter la MSA pour faire ses démarches ?**

La retraite n'est pas attribuée automatiquement : c'est à vous de choisir votre date de départ. Il est conseillé de déposer votre demande 4 à 5 mois avant la date que vous avez choisie. Le dépôt en ligne est un service 100 % dématérialisé. La saisie des informations personnelles, le dépôt des justificatifs obligatoires et le suivi de la demande, tout se fait en ligne.

**Un dernier conseil ?**

Se renseigner le plus tôt possible pour choisir sa date de début de retraite et anticiper la fin de son activité professionnelle. Les agents de la MSA Poitou restent mobilisés aux côtés des adhérents pour les accompagner au besoin dans leurs démarches en ligne dans le cadre d'un rendez-vous téléphonique ou physique.

**Contacts sur <https://poitou.msa.fr/lfp/contacter-ma-msa>.**